

# Ateliers publics pour gestionnaires

## PROBLÉMATIQUE DE LA SANTÉ MENTALE AU TRAVAIL

Nos formations (9h-16h)	Jeudi 10 avril 2008 (Annulé) Mardi 22 avril 2008	Jeudi 15 mai 2008 Mardi 27 mai 2008
----------------------------	---	--

Les frais d'inscription incluent le matériel pédagogique, les pauses-café, le repas du midi ainsi que les rafraîchissements.

La confirmation de votre inscription vous sera acheminée par courriel ou par télécopieur dans les **cinq (5) jours** suivant votre inscription. **Si vous ne recevez pas de confirmation dans ce délai, veuillez nous contacter au 514.529.5354 p.232**

Vous pouvez nous faire parvenir ce formulaire par courrier, télécopieur ou courriel

Fondation des maladies mentales  
401-2120 rue Sherbrooke Est  
Montréal, Qc, H2K 1C3  
t 514.529.5354 / 1.888.529.5354 p.232  
f 514.529.7390  
c cametravail@fondationdesmaladiesmentales.org

Entreprise : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ CP : \_\_\_\_\_  
☎ Bureau : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Date		Nom des participants
1 <sup>er</sup> choix	2 <sup>e</sup> choix	
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

### Politique de remboursement et d'annulation

#### Annulation par la Fondation des maladies mentales

- En cas d'annulation de l'activité, les participants en seront avisés par courriel au moins 10 jours ouvrables avant la date prévue. Dans un tel cas, le participant aura droit à un remboursement complet des frais acquittés.

#### Annulation par le participant

- Si l'avis d'annulation est reçu dix jours ouvrables avant le début de la formation, le participant aura droit à un remboursement complet.
- Si l'avis d'annulation est reçu moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation, le participant se verra imposer une pénalité de 50% de la totalité des frais.
- Si l'avis d'annulation est reçu après le début de la formation, aucun remboursement n'est applicable.

\_\_\_ participants assisteront à l'atelier pour gestionnaires x 425\$ (taxes incluses)

#### Mode de paiement :

Chèque  Visa  MC  AMEX

# carte : \_\_\_\_\_

Exp. : \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Montant: \_\_\_\_\_ \$

Signature: \_\_\_\_\_

*Activité admissible en tant que dépense de formation dans le cadre de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (loi du 1%)*